

# Les échos de Cahuzac

Bulletin d'informations de Janvier à Juillet 2024.



*Murier et albizia sur la place de la Pétanque*

## EDITO

En cette fin juin 2024, je voulais vous confier ma satisfaction devant une situation financière rassurante de notre commune qui vous pourrez le constater au travers du compte rendu de CM du 27 mars accuse un excédent de trésorerie convenable pour assumer les autofinancements de nos différents projets. Désormais, nous maîtrisons bien nos dépenses de fonctionnement et nos dépenses d'investissement souvent subventionnées par l'Etat, le département et la région. Pour l'heure, nous devons faire face à une dépense de fonctionnement exceptionnelle comme d'ailleurs toutes les communes du territoire intercommunal au niveau de la remise à flot du service voirie qui nous coûte jusqu'en 2025, 11 000 € par an et une dépense d'investissement de 4 300 € par an jusqu'en 2026 pour la mise aux normes de la caserne des pompiers de Castillonès. Fort heureusement notre dernier emprunt se termine en juin 2025 (10 000 € de remboursement annuel).

Par ailleurs nous réfléchissons à un projet pour revitaliser le bourg, une étude est en cours, je vous informerais plus précisément dans le prochain bulletin municipal.

J-P Testut

## Sommaire

### Informations municipales

- Comptes rendus des conseils municipaux p 2
- Infos diverses p 6
- Les manifestations municipales p 8
- Hommage p10

### Vie des associations

- Association Saint Martin p10

- Le Comité des fêtes p 11
- La société de chasse p 12
- L'ASCCL p 12
- Dates à retenir p 12

Rédaction : Commission Communication

Mairie de Cahuzac

Edition : Mairie de Cahuzac

# VOS ELUS VOUS INFORMENT.

## Comptes rendus des conseils municipaux du 1<sup>er</sup> semestre.

### Conseil municipal du lundi 12 février 2024 à 19h.

#### 1 - Candidature au marché

Reconduction du marché achat électricité par le groupement de commande auprès de TE47 qui nous permet de bénéficier de tarif d'électricité avantageux.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### 2 – Renouvellement de la convention SAUR.

Vérification des 4 bornes de défense contre l'incendie. La prestation s'élève à 77 € HT par poteau soit un total de 308€ HT et 369.60€ TTC

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### 3 – Devis de remplacement boîtier horloge église.

La SARL BERBIGUIER nous présente un devis de 2 576€ HT soit 3091,72 TTC pour remplacer le boîtier de l'horloge de l'église.

Le Conseil municipal vote à 10 voix pour et 1 abstention.

#### 4 – Subvention attribuée au SDIS pour le financement de la réhabilitation du centre d'incendie et de secours de Castillonès.

Soutien financier de la commune sous la forme d'une subvention pour un montant estimé à 13 054€ versée sur 3 ans (2024-2025-2025)

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### 5 – Renouvellement participation au dispositif intervenants sociaux en gendarmerie et police.

Participation de la commune

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### 6 – Marché entretien du bourg et du cimetière

- Ent COULEAU Julien (1) : 6 500€
- Ent CONDUICHE Julien (2) : 5 900 + 1 180€ soit 7080€ TTC (-967€ récupération de TVA 16,4%)

M.COULEAU ne participe pas au vote pour raison de lien de parenté avec un des responsables d'une des entreprises.

10 bulletins exprimés

(1 vote pour Ent COULEAU – 8 votes pour Ent CONDUICHE – 1 abstention)

L'Entreprise CONDUICHE obtient le marché.

Contrat de Ent COULEAU allant jusqu'au 2 mars.

#### Questions diverses.

- Maintien des vœux à la population : absence de certains administrés. Proposition d'un sondage auprès de la population dans un Flash info.

- Refaire un site internet (page d'accueil, page d'infos) environ 1000€ et 1500€ par an. Demander à plusieurs plateformes.

Si le site n'est pas actif pourquoi le maintenir ?

- Problème avec les pompes à chaleur à l'ancien presbytère : trop bruyantes et l'une est trop voyante, pas de demande préalable faite en mairie par l'entreprise qui a réalisé les travaux d'installation

- Compte rendu succinct du dernier conseil communautaire : dentiste installé à Villeréal ; chantier jeune tous les mercredis à Monflanquin ; crèche jardin d'enfants à Cancon (autofinancement de la communauté des communes 507 000€) ; projets d'installation de panneaux photovoltaïques sur des terrains

- Aménagement du jardin du souvenir

- Prunus malades : ils seront coupés car trop dangereux et à l'automne il faudra replanter

- Ouverture du stade de foot et non fermeture permanente : la question est laissée à la réflexion de chacun.

- Incident Plantous : le livreur de journaux a eu un souci avec son véhicule dans l'Impasse Le Plantous. Le chemin n'est plus carrossable. Le propriétaire est chargé de faire le nécessaire pour une remise en état.

---

### Conseil municipal du lundi 26 février 2024 à 18h30.

#### 1 – Création d'emploi pour le recrutement d'une secrétaire.

Mme DA SILVA Ana nous a annoncé qu'elle quittera son poste de secrétaire par

mutation sur un poste de secrétaire à Prignonrieux (24).

Pour ouvrir une parution de la vacance d'emploi, il faut une délibération du Conseil municipal.

Le Conseil municipal a 2 mois pour faire le choix d'une nouvelle secrétaire, le départ de Mme Da SILVA est prévu pour début mai.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité (dont une procuration) la création d'emploi.

#### Questions diverses.

- Réflexion sur les propositions de l'architecte pour poursuivre les travaux de restauration de l'église : revalorisation de 25% des devis de la dernière tranche (245 000€ pour la dernière tranche) ; les derniers montants dataient de 2016. Proposition de l'architecte : 1<sup>ère</sup> demi-tranche (90 000€ HT) – 2<sup>ème</sup> demi tranche (124 057,30€ HT). La mairie veut faire décaler la date de début des travaux de quelques mois afin d'obtenir une réponse de la DSIL.

- Incident sur la desserte privée de l'Impasse Plantous : demande auprès de CONSIL 47 qui

informe que le maire doit user de son pouvoir de police afin de demander la remise en état du chemin puisque le chemin reste ouvert au public. La réponse sera donnée au propriétaire de la servitude (M et Mme VETTOREL).

- Soucis avec 2 appartements (Mme COULEAU et M et Mme ALARY) : l'eau travaille beaucoup les portes d'entrée – les serrures ne ferment plus – les poignées à l'intérieur ne sont pas à la bonne mesure. Demander à l'assurance d'intervenir. Les portes seront changées car trop abimées, des devis seront demandées (Ent GRIFFON – Ent BEZE)

- Renseignements pris auprès de quelques communes disposant d'équipements sportifs type stade de foot : les lieux restent fermés au public. Le stade de Cahuzac restera fermé au public dotant qu'il y a le robot tondeuse qui fonctionne (dangerosité).

## **Conseil municipal du mercredi 27 mars 2024 à 18h30**

### **1 – Compte administratif – affectation du compte de gestion 2023**

Lecture faite par Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité dont une procuration (le maire est sorti de la salle au moment du vote)

#### **DE 2024 008**

#### **Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TEILLET-DEVIC Chantal, Première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par TESTUT Jean-Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		11 449.21				11 449.21
Opérations exercice	175 702.32	264 939.13	221 822.82	286 082.21	397 525.14	551 021.34
Total	175 702.32	276 388.34	221 822.82	286 082.21	397 525.14	562 470.55
Résultat de clôture		100 686.02		64 259.39		164 945.41
Restes à réaliser	13 500.00	4 300.00			13 500.00	4 300.00
Total cumulé	13 500.00	104 986.02		64 259.39	13 500.00	169 245.41
Résultat définitif		91 486.02		64 259.39		155 745.41

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

## DE 2024 009

### Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TESTUT Jean-Pierre

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 64 259.39**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	28 113.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>64 259.39</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>64 259.39</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>64 259.39</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	64 259.39
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2023</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### **2 – Budget primitif 2024**

Après lecture, le Conseil municipal accepte à l'unanimité dont une procuration.

### **3 – Vote des taux d'imposition 2024**

Pas de modification par rapport à l'année 2023. Pour rappel

- Foncier bâti : 33%
- Foncier non-bâti : 28,39%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,81%

Après lecture, le Conseil municipal accepte à l'unanimité dont une procuration.

**Questions diverses :** L'association Saint Martin va participer à la dernière tranche des travaux de l'église à hauteur d'une aide exceptionnelle de 10 000€

- Cinéma au clair de Lune : participation de 698€ (Ciné 4 et mairie, chacun pour moitié)
- Entretien d'embauche de la nouvelle secrétaire le mardi 2 avril à 17h30
- Réception de la délégation québécoise pour la signature de la charte avec le Comité de jumelage, le dimanche 5 mai à 12h.

---

## **Conseil municipal du lundi 3 juin 2024 à 19h.**

### **1 - Site internet et achat de nom de domaine**

Afin de promouvoir son image, la commune de Cahuzac souhaite se doter d'un site internet. Ce site doit permettre à terme de développer les relations et les échanges d'informations entre la commune et les différentes collectivités de son territoire.

Il doit :

- Donner la possibilité aux administrés de mieux connaître l'activité de la commune.
- Faciliter les contacts avec les partenaires extérieurs à la commune (entreprises, associations etc...)

- Faire connaître au grand public, l'offre culturelle et sportive de la commune.

Le maire présente les différentes possibilités envisagées pour la réalisation de ce projet :

- E-Monsite (gratuit)
- Réseau des communes (devis non reçu)
- Campagnol (220€ TTC/an)

Après en avoir délibéré, le conseil décide de créer son site internet avec la plateforme Campagnol pour un montant annuel de 220 € TTC.

Le nom de domaine sera déterminé avec la plateforme Campagnol.

## **2 - Devis portes appartements**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 3 devis dans le cadre du changement des portes de 2 appartements communaux :

- SAS Michel BEZE et Fils - 47800 Miramont de Guyenne, d'un montant de 5187,04 € HT soit 5472.33 € TTC.

- Auto-entreprise Rémy ARNAUD - 47290 Lougratte, d'un montant de 10959.02 € TTC.

- SAS APM COMTE MAURIN - 24500 Saint Aubin de Cadelech, d'un montant de 5942.68 € HT soit 7131.22 € TTC.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter le devis de l'entreprise SAS Michel BEZE et Fils, d'un montant de 5187,04 € HT soit 5472.33 € TTC, pour 2 portes d'entrée PVC avec châssis latéral et imposte de couleur sable.

## **3 - Dissolution du CCAS au 31 décembre 2024**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il

est désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants. Il peut être dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- Soit exercer directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de RSA et de domiciliation.

- Soit transférer tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la Commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide de dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2024.

Les membres du CCAS en seront informés par courrier. Le conseil municipal exercera directement cette compétence.

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

## **4 - Subventions 2024**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subvention des associations pour 2024.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : d'attribuer les subventions suivantes aux différentes associations et familles (aide pour le séjour à Rome pour les 3<sup>ème</sup> du collègue Jean Boucheron) pour leurs dépenses de fonctionnement.

---

## **Conseil municipal du lundi 17 juin 2024 à 19h.**

### **1 – Délibération relative à l'acquisition de matériel pour le local de chasse.**

Monsieur le Maire fait une proposition d'achat d'une chambre froide (3 000€ TTC) afin de pouvoir récupérer la TVA 16,45%.

La société de chasse s'engage à faire un don à la commune d'une valeur de 2 590€.

Pour : 9 voix dont 3 procurations (M. TESTUT et M. BOUYNE ne participent pas au vote)

### **2 – Délibération abrogeant la validation du devis de renouvellement de deux portes des appartements locatifs communaux.**

Après présentation du devis actualisé (couleur beige crème ton pierre) de l'Ent. BEZE (6 403,41€ TTC) et du devis de l'Ent. COMTE MAURIN (7 131,22€ TTC)

Le conseil municipal choisit, à l'unanimité (dont 3 procurations), le devis de l'Ent. BEZE

### **3 – Délibération pour la mise à disposition du local pour la société de chasse.**

Après lecture faite par M. le Maire de la convention pour la mise à disposition du local de découpe du gibier avec les chasseurs de la commune de Cahuzac le Conseil municipal approuve à l'unanimité (dont 3 procurations) la convention.

(M. TESTUT et M. BOUYNE ne participent pas au vote)

#### **Questions diverses :**

- Réflexion sur le bien de M. FORESTIER : M. le Maire informe le Conseil municipal que le bien de M. FORESTIER a été estimé par les services du Domaine pour un montant de 25 000€. Une expertise de la toiture sera demandée à un charpentier local. Par ailleurs, le Maire va solliciter le DGS de la Communauté des Communes afin d'avoir un aperçu des éventuelles subventions auxquelles pourraient prétendre la commune si elle exerce son droit de préemption.

Le Maire demande à son Conseil de réfléchir à l'utilisation que pourrait avoir ce lieu.

- Une réflexion sur l'aménagement informatique du secrétariat est envisagée mais pas avant le début de l'année 2025.

- Une demande de la secrétaire pour obtenir le RISEPP a été faite. Après entretien avec le centre de gestion la commune s'accorde une réflexion sur l'éventuelle application qui ne prendra effet qu'à compter de janvier 2025.

- Point sur la suite donnée face à l'attaque de Mme GERION par des chiens de race Mastiff dont les propriétaires ont été signalés à la gendarmerie. Certains de ces chiens sont souvent errants sur la commune.

- Mise à disposition de la salle des fêtes pour une réunion publique de Jérôme CAHUZAC, le vendredi 21 juin à 19h.

- Etablissement du planning de tenue du bureau de vote pour les élections législatives. Il sera le même pour le 30 juin et le 7 juillet 2024.

**Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie au public** Merci de respecter ces horaires.

Lundi et jeudi de 13h30 à 17h00

Mercredi de 9h30 à 13h

Tel : 05.53.36.86.12

Mail : [mairie.cahuzac@lgtel.fr](mailto:mairie.cahuzac@lgtel.fr)

Permanence du Maire sur rendez-vous au 06.76.50.84.97.

**Nouveaux arrivants : faites-vous connaître auprès de la mairie pour avoir les informations de la vie locale et les démarches à effectuer lors de votre arrivée.**

---

## **Infos diverses**

### **Changement de secrétaire**

Arrivée en juillet 2022, Ana DA SILVA a été mutée pour convenances personnelles à la mairie de Prignonrieux dans le Bergeracois. L'équipe municipale l'a remerciée pour son travail consciencieux au secrétariat de notre mairie à l'occasion d'un pot de l'amitié le 2 mai et a accueilli Adeline NARDO qui lui succède. Toutes les deux se sont vu remettre un petit cadeau. L'équipe municipale renouvelle ses souhaits de réussite à Ana et la bienvenue à Cahuzac pour Adeline.

---

### **Réfection de la route de Douzains**

Comme prévu dans le planning du service voirie de la Communauté des communes, les voies d'intérêt communautaire sont régulièrement entretenues. Cette année, nous avons priorisé la route de Douzains depuis la D1 jusqu'au pont du Douanel, les travaux ont été réalisés ce mois de mai.

## Sécurisation de la Souque et de la Plaine de Bayle

Afin d'assurer une sécurité à ce secteur de la commune qui comporte une volumineuse bombonne de gaz, l'équipe municipale à l'écoute également du Président de la coopérative a décidé de l'installation d'une bâche à eau. Cette défense contre l'incendie a été réalisée ce printemps à l'arrière des étuves en collaboration avec le SDIS. Cette opération a été subventionnée par la Préfecture avec un autofinancement de la commune et une participation de la coopérative.



---

## Entretien des chemins ruraux : une préoccupation



L'équipe municipale attache beaucoup d'intérêt à l'entretien des chemins ruraux dont la charge financière revient totalement à la commune à la différence des voies d'intérêt communautaire dont la compétence est portée par la communauté des communes. Cette année, deux chemins ruraux ont été réfectionnés celui qui sort sur la route de Gassas au-dessous « Pechguilier » et celui qui dessert une habitation dont la desserte débouche sur la rue de la Butte dans le bourg.

---

## L'accès à la zone artisanale en état

Les abondantes pluies de ces derniers mois avaient sérieusement endommagé la desserte qui mène au cabinet vétérinaire. Devant un tel constat, l'équipe municipale a dépêché le service voirie de la Comcom qui a exécuté des travaux de consolidation de l'assise et de réfection de la chaussée. Ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 40% par le Conseil Départemental. Ainsi, les utilisateurs de cette voie pourront l'emprunter sans risques de dommages à leurs véhicules.

---

## Le saviez-vous ?

Le bœuf que vous voyez dans la crèche a été réalisé par Mme DUBICKI Michèle (création artistique), elle l'a offert à l'association Saint Martin de Cahuzac, pour l'église.

A partir du 13 juillet et ce jusqu'à la fin du mois d'août, elle exposera ses pièces chez elle au 56 rue du Château à Cahuzac.



## Le colombarium



De nouvelles cases ont été installées au colombarium du cimetière. Si vous êtes intéressé pour l'acquisition de l'une d'elles. merci de vous rapprocher de la mairie.

## Prévention fortes chaleurs et feux de forêt.



## Les manifestations de la municipalité

### Vœux de la municipalité

Le samedi 7 janvier à 17h, l'équipe municipale présentait ses vœux à la population cahuzacoise, en présence de personnalités locales et des représentants de la vie associative.

Après les avoir remerciés de leur présence, le maire fit d'abord la rétrospective de 2023 :

- Réalisation de la quatrième tranche de l'église.
- Sécurisation de la plaine des sports.
- Vente de l'ancien presbytère
- Réfection partielle du stade.
- Travaux de remaniement de la toiture des appartements.
- Réfection de la route des Granges.



Puis présenta les projets pour 2024 :

- Installation d'une bache à eau pour la défense contre l'incendie à La Souque.
- Réfection de deux chemins ruraux et de la route de Douzains.
- Remise en état de la desserte de la ZA de Mondounet.
- Installation d'une pompe à chaleur pour le secrétariat et la salle du CM.
- Pose d'un nouveau boîtier pour le fonctionnement des cloches.
- Equipement d'un nouveau site internet.
- Changement de portes d'entrée dans deux appartements.

Cette cérémonie des vœux se clôtura par le traditionnel verre de l'amitié et la dégustation des galettes.

## Réception du maire québécois des Trois Pistoles

Le dimanche 5 mai à 11 heures, notre commune accueillait Philippe GUILBERT, maire de la commune des Trois Pistoles sur la place du bourg devant la plaque en hommage au québécois illustre que fût Louis De BUADE, comte de Frontenac. Jean-Pierre TESTUT, maire de Cahuzac rappela la carrière de ce personnage qui vécut à Cahuzac au lieudit « Froudana » avant d'assurer sa mission de gouverneur de la Nouvelle France au Québec, nommé par Louis XIV en 1672. Le soleil était de la partie en cette agréable journée animée par la troupe folklorique des troubadours de Guyenne près du puits et dans la salle des fêtes où se tenait le repas organisé par le comité de jumelage. Dommage que la population ait boudé ce jour inscrit au livre d'or de la commune...



## Un 8 mai ensoleillé

Alors que durant des mois nous avons subi une répétition de pluies, la cérémonie commémorant l'armistice du 8 mai 1945 a été épargnée et a bénéficié d'une participation fournie. Après avoir lu le message de Sébastien LECORNU, Ministre des armées et De Mme MIRALES, secrétaire d'Etat aux anciens

combattants qui rappelait le sacrifice des troupes armées et de la résistance, il y a eu dépôt de gerbes, l'appel des morts et minute de silence. Le maire clôtura la cérémonie en remerciant les porte-drapeaux, les associations patriotiques et la population et les invita à partager le café de l'amitié dans la salle des fêtes.

---

## Hommage

### Un pompier de la commune honoré

Le samedi 3 février lors de la traditionnelle Ste Barbe, les diplômes et médailles ont été remis aux dévoués pompiers. Le maire de Cahuzac était très fier de remettre la médaille d'honneur échelon bronze pour ses dix ans d'ancienneté à Vianney PIERRE DIT LAMBERT administré de la commune. L'équipe municipale s'associe à la reconnaissance que le maire lui a témoignée lors de cette sympathique manifestation.



---

### La commune a rendu hommage à Robert Le Gall

Le lundi 24 juin la population et étaient venus nombreux pour assister aux obsèques de Robert LE GALL, figure locale très appréciée. Au nom de l'équipe municipale, le maire lui rendit un vibrant hommage en l'église St Martin de Cahuzac. Après avoir rappelé les origines bretonnes de cet agriculteur né au RAYET qui se maria à Cahuzac en 1962 avec Marcelle HUGOU pour donner naissance à Carole et Patrick. Entraide, solidarité, gentillesse 1971 à 1995, le dernier mandat comme adjoint. Fervent supporter de l'ASCCL notre club local, il affichait son fidèle soutien paisible à l'équipe, appuyé à la main courante ou assis dans les tribunes, entouré de ses nombreux copains. Personne ne pouvait se fâcher avec Robert car de nature calme, il était à l'écoute d'abord de ses concitoyens avant d'exprimer son avis toujours mesuré fruit d'une mûre réflexion.



Encore une figure locale qui disparaît mais la population de souviendra longtemps de ce visage familier juché sur son tracteur protégé par sa traditionnelle casquette traversant le bourg prudemment pour rejoindre les champs. Au nom de l'équipe municipale le maire renouvela toute sa sympathie à toute la famille.

---

## La Vie des Associations

### L'Association Saint-Martin

Assemblée générale de l'association St Martin le  
jeudi 18 juillet à 18h, à la salle des fêtes du village.

Cet article s'adresse à tous les habitants du village et il est inséré avec l'accord du maire. Le Président de notre association a envoyé aux membres la lettre suivante :

*Je vous écris pour vous informer de la situation actuelle de l'église de Cahuzac et pour demander votre aide. Nous approchons de la dernière partie des travaux de restauration, qui concernent l'intérieur de l'église et seront répartis sur deux tranches (tranches 4 et 5). Les peintures murales font partie de ces travaux et nous espérons faire restaurer un maximum, mais malheureusement le nouveau responsable de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine), bien qu'apparemment plus ouvert, semble ne pas vouloir remettre en cause les décisions de son prédécesseur.*

*En résumé : La tranche 4 traite des travées 1 et 2 de l'église, c'est-à-dire de la nef proprement dite, et comporte des travaux de maçonnerie et d'électricité, et le « décor de faux appareil » (enduit et traits rouges).*

*La tranche 5 traite de la travée 3, c'est-à-dire le chœur, et comporte des travaux de maçonnerie, de menuiserie et d'éclairage, ainsi que le décor de faux appareil. Trois stations du chemin de croix du 17<sup>ème</sup> siècle, l'une à « tribord » juste avant le chœur, les deux autres de part et d'autre de l'autel, seront nettoyées et consolidées.*

*Pour les tranches antérieures, la mairie de Cahuzac avait reçu, en plus des subventions de la DRAC, du conseil régional et du conseil départemental, des contributions de la part de la Fondation Sauvegarde de l'Art français et de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Ces dernières ne sont pas assurées et la commune de Cahuzac risque d'être appelée à payer presque €40 000 pour la tranche 4 et 55 000 pour la tranche 5. Ceci pourra dépasser ses possibilités financières et sera sûrement au-delà du montant acceptable par le Conseil communal.*

*C'est la raison pour laquelle, nous, bureau de votre Association, aimerions participer à ces coûts en y contribuant pour au moins €10 000. Nous avons déjà tenté, sans succès, en 2016 de lever de l'argent par le 'crowdfunding' ou financement participatif sur le site web qui s'appelle « Ulule ». Cette fois, sans nous décourager, nous faisons appel à vous pour arriver à faire cette contribution de la part de l'Association aux dépenses qui seront engagées par la commune.*

*Si vous pouvez nous aider dans ce sens, merci de faire un don à l'Association Saint Martin, adressé à notre trésorière, Mme Nicole Gérion, Le Bourg, 47330 Cahuzac. Naturellement un reçu fiscal sera adressé aux donateurs de plus de €10.*

*Notre village a besoin de vous !*

*Alain Delpit, président de l'association*

Si d'autres habitants du village qui ne sont pas membres de l'association veulent contribuer à la restauration de leur église, toutes les contributions seront bienvenues. Elles seraient à adresser à la Trésorière de l'Association Saint Martin, le Bourg, Cahuzac. Nous vous inscrivons bien sûr comme donateurs.

## Le Comité des fêtes



Tout au long de ce semestre, les membres du Comité des fêtes se sont démenés afin d'offrir aux habitants et amis de la commune des manifestations variées : soirée jeux avec dégustation de crêpes - repas dansant - randonnée pédestre – concours de pétanque – vide grenier – chaque 1<sup>er</sup> dimanche du mois, les après-midi récréatifs – atelier gymnastique.

Si vous souhaitez devenir membre n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie qui vous transmettra les coordonnées des co-présidents.

## La société de chasse

### Succès sans précédent du repas des chasseurs

Nous avons connu par le passé une grosse participation au traditionnel repas du 1<sup>er</sup> mai mais cette année 2024 a été une véritable performance puisque cent trente repas ont été servis. Bravo au collectif des chasseurs toujours aussi dynamique pour régaler ses invités et récompenser les heureux gagnants d'une confortable bourriche.



## L'ASCCL

### Entre dynamisme et amertume

La saison 2023-2024 fut une saison très rythmée tant sur le plan sportif que sur le plan de la structure du club. Les objectifs fixés en début de saison par le nouveau président Matthieu BILLOIR sont en grande partie atteints. « *Nous avons su remobiliser certains dirigeants afin d'établir une rotation dans le quotidien de notre club. Bien sûr nous acceptons ceux qui veulent se joindre à nous. Le mot d'ordre est convivialité et surtout ne pas épuiser nos bénévoles. Aujourd'hui l'ASCCL compte pas moins de 46 dirigeants et dirigeants.* » Cela a permis d'organiser à nouveau des repas et ainsi dynamiser notre village. Sur le plan sportif, la grande satisfaction vient de notre école de Foot avec l'adhésion de plus de 60 enfants, de nombreux plateaux et entraînements se sont déroulés sur la plaine des sports. 9 nouveaux éducateurs diplômés et un responsable de l'école de Foot ont rejoint le staff. L'achat d'un minibus est en projet pour transporter les enfants dans le département et véhiculer une image positive du club. Sur les équipes séniors le bilan est beaucoup plus contrasté. L'équipe réserve engagée de dernière minute dans le championnat de D4 finit à la dernière place (à noter qu'elle n'enregistre aucun forfait contrairement aux années précédentes). L'équipe fanion subit les nombreuses descentes de ligue et une année sportivement en dents de scie avec à la clef une relégation en D3. « *Cela n'excuse pas tout mais ne pas jouer dans son stade n'est pas évident* » explique le président BILLOIR. En effet toute l'année les matchs se sont déroulés à la plaine des sports loin de l'ambiance chaleureuse du stade de Cahuzac, vivement la saison prochaine où les Hommes du nouveau Coach Jérémy CARON auront l'objectif de remonter à l'étage supérieur. « *Nous comptons sur l'investissement de tous, joueurs, dirigeants et remercions les sponsors, collectivités, et les mairies pour leur soutien, afin de faire perdurer le football dans le Nord du département* » tels sont les derniers mots lors de l'AG du président Matthieu BILLOIR (nouvellement nommé Vice-Président du District de Football du Lot et Garonne)

## Dates à retenir !

**18 juillet à 18h00** : assemblée générale de l'association Saint Martin de Cahuzac à la salle des fêtes

**25 juillet** : festival « Au Clair de Lune » - cinéma en plein air dans le parc du château de Cahuzac.

Projection du film « La famille Hennedricks » une comédie de Laurence ARNE avec Dany BOON ...

Ouverture de la billetterie à 21h00 et projection du film à la tombée de la nuit vers 22h. Le tarif unique de la séance est de 5 €. Si mauvais temps repli à Ciné 4

**21 et 22 septembre** : journées du patrimoine à l'église et dans le village.